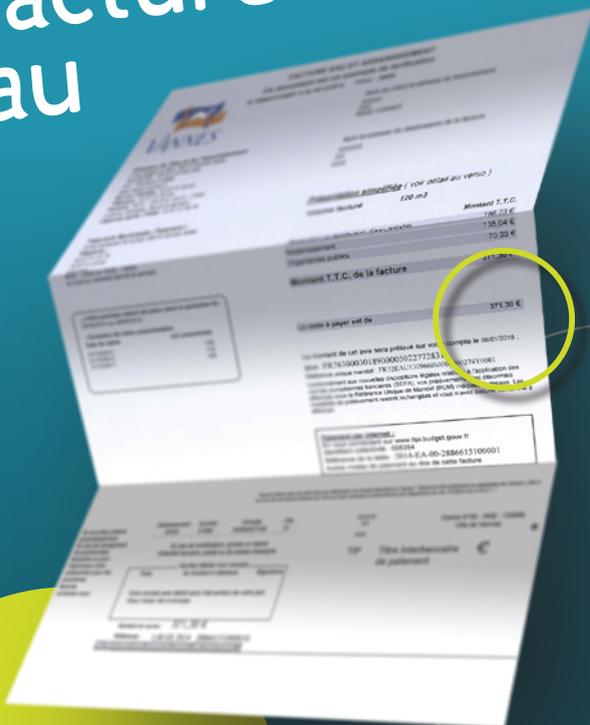


Comprendre sa facture d'eau

?



Direction
de l'Eau et de
l'Assainissement

Pour vous rendre l'avenir **plus durable**



www.mairie-vannes.fr

Dans le cadre de la loi Hamon, visant à informer de façon plus précise les consommateurs, vous trouverez dans cette plaquette tous les renseignements nécessaires à une bonne compréhension de votre facture d'eau et d'assainissement. Si des questions subsistent, n'hésitez pas à contacter les agents de la direction de l'eau et de l'assainissement de la ville de Vannes qui sont à votre écoute au quotidien :

7, rue Joseph Le Brix
56 000 Vannes
Service client

Tél. : 02 97 01 63 63

Courriel : dea@mairie-vannes.fr

Site internet : www.mairie-vannes.fr

- 1 Type de factures (Estimation, Relevé d'index, Arrêté de compte, Décompte)
- 2 Numéro de facture
- 3 Date officielle de la facture
- 4 Votre référence client
- 5 Les coordonnées du service clientèle de la direction de l'eau et de l'assainissement
- 6 Le numéro d'appel d'urgence (après 17h et week-end)
- 7 Les coordonnées de la trésorerie municipale (Paiement)

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
Ce document est un exemple de tarification
N° 2886615100001 S du 04/12/2014 Client : 28866

VANNES

Direction de l'Eau et de l'Assainissement
7 rue Joseph Le Brix, 56019 Vannes cedex
TVA INTRA : FR 02 215 602 608
ICS : FR32EAU130966
www.mairie-vannes.fr
Service Clientèle : 02 97 01 63 63
Télécopie : 02 97 01 53 54
Horaires : 8h15 - 12h15 et 13h15 - 17h00
Lundi au Vendredi (fermé le samedi)
Urgences (après 17h00) : 02 97 01 66 00

Trésorerie Municipale (Paiement)
35 bis boulevard de la paix 56019 Vannes cedex
Téléphone : 02 97 01 23 74
02 97 01 23 84
Horaires : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 16h00
du lundi au vendredi (fermé le samedi)

« Votre prochain relevé est prévu dans la quinzaine du :
25/05/2015 au 08/06/2015 »

« Evolution de votre consommation »

Date de relève	m3 consommés
31/12/2013	105
31/12/2012	110
31/12/2011	125

Présentation simplifiée (voir détail au verso)

	Montant T.T.C.
Production et distribution d'eau potable	166,23 €
Assainissement	135,04 €
Organismes publics	70,03 €
Montant T.T.C. de la facture	371,30 €

Le reste à payer est de 371,30 €

Le montant de cet avis sera prélevé sur votre compte le 08/01/2015 :
IBAN : [REDACTED]
Référence unique mandat : FR32EAU130966S [REDACTED]

Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires (SEPA), vos prélèvements sont désormais effectués sous la Référence Unique de Mandat (RUM) indiquée ci-dessus. Les modalités de prélèvement restent inchangées et vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Paiement par internet :
En vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr
Identifiant collectivité : 005354
Référence de la dette : 2014-EA-00- [REDACTED]
Autres modes de paiement au dos de cette facture

Facture émise selon les tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal en vigueur * Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.202 A du livre des procédures fiscales plus, avis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'art. R.2342-4 du C.G.C.T. *

Si vous êtes prélevé automatiquement, En cas de changement de coordonnées bancaires ou pour interrompre votre prélèvement pour les prochaines factures, contactez-nous.

Etablissement : [REDACTED] Guichet : [REDACTED] Compte : [REDACTED] Clé : [REDACTED]

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne

Date : _____ Veuillez débiter mon compte du montant ci-dessous _____ Signature _____

Montant en euros : 371,30 €

Référence : I,00 EE 2014 2886615100001S

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PAYER

XXXXXX
XX
XXX

Centre N°06 - NNE : 130966
Ville de Vannes

TIP Titre interbancaire de paiement €

- 8 Les périodes prévues pour votre prochain relevé de votre compte
- 9 Votre consommation et son évolution (m³)
- 10 Talon de paiement
- 11 Modalités pour paiement par internet
- 12 Montant TTC à régler
- 13 m³ consommés
- 14 Synthèse de votre facture

Nouvel Index		Ancien Index		Consommation																																																																																												
10XX000000 Relevé le 31/12/15 : 683		Relevé le 31/12/14 : 563		120 m ³	120 m ³																																																																																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>Quantité</th> <th>Unité</th> <th>Prix unitaire</th> <th>Taux TVA</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">1 - Production et distribution d'eau potable</td> </tr> <tr> <td>Abonnement Eau</td> <td>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</td> <td>12,00</td> <td>Mois</td> <td>1,53000</td> <td>5,50</td> <td>18,38</td> </tr> <tr> <td>Eau</td> <td>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</td> <td>120,00</td> <td>M³</td> <td>1,16000</td> <td>5,50</td> <td>139,20</td> </tr> <tr> <td colspan="6">2 - Assainissement</td> </tr> <tr> <td>Abonnement Assainissement</td> <td>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</td> <td>12,00</td> <td>Mois</td> <td>1,53000</td> <td>10,00</td> <td>18,38</td> </tr> <tr> <td>Assainissement Collectif</td> <td>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</td> <td>120,00</td> <td>M³</td> <td>0,87000</td> <td>10,00</td> <td>104,40</td> </tr> <tr> <td colspan="6">3 - Organismes publics</td> </tr> <tr> <td>Redevance pour pollution d'origine domestique</td> <td>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</td> <td>120,00</td> <td>M³</td> <td>0,31000</td> <td>5,50</td> <td>37,20</td> </tr> <tr> <td>Redevance Prélèvement</td> <td>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</td> <td>120,00</td> <td>M³</td> <td>0,24500</td> <td>5,50</td> <td>5,40</td> </tr> <tr> <td>Redevance Modernisation des réseaux</td> <td>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</td> <td>120,00</td> <td>M³</td> <td>0,18000</td> <td>10,00</td> <td>22,80</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Montant total HT</td> <td>345,72 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Montant TVA</td> <td>25,98 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Montant TTC à régler</td> <td>371,38 €</td> </tr> </tbody> </table>						Libellé	Quantité	Unité	Prix unitaire	Taux TVA	Montant HT	1 - Production et distribution d'eau potable						Abonnement Eau	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	12,00	Mois	1,53000	5,50	18,38	Eau	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	120,00	M ³	1,16000	5,50	139,20	2 - Assainissement						Abonnement Assainissement	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	12,00	Mois	1,53000	10,00	18,38	Assainissement Collectif	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	120,00	M ³	0,87000	10,00	104,40	3 - Organismes publics						Redevance pour pollution d'origine domestique	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	120,00	M ³	0,31000	5,50	37,20	Redevance Prélèvement	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	120,00	M ³	0,24500	5,50	5,40	Redevance Modernisation des réseaux	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	120,00	M ³	0,18000	10,00	22,80	Montant total HT					345,72 €	Montant TVA					25,98 €	Montant TTC à régler					371,38 €
Libellé	Quantité	Unité	Prix unitaire	Taux TVA	Montant HT																																																																																											
1 - Production et distribution d'eau potable																																																																																																
Abonnement Eau	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	12,00	Mois	1,53000	5,50	18,38																																																																																										
Eau	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	120,00	M ³	1,16000	5,50	139,20																																																																																										
2 - Assainissement																																																																																																
Abonnement Assainissement	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	12,00	Mois	1,53000	10,00	18,38																																																																																										
Assainissement Collectif	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	120,00	M ³	0,87000	10,00	104,40																																																																																										
3 - Organismes publics																																																																																																
Redevance pour pollution d'origine domestique	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	120,00	M ³	0,31000	5,50	37,20																																																																																										
Redevance Prélèvement	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	120,00	M ³	0,24500	5,50	5,40																																																																																										
Redevance Modernisation des réseaux	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	120,00	M ³	0,18000	10,00	22,80																																																																																										
Montant total HT					345,72 €																																																																																											
Montant TVA					25,98 €																																																																																											
Montant TTC à régler					371,38 €																																																																																											

Voies de recours : dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte(art. L1617-5 du C.G.C.T), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal compétent : Tribunal d'instance si le montant est inférieur ou égal au seuil actuellement fixé à 10 000€ et Tribunal de grande instance au-delà de ce seuil (art. 321-2 du C.O.J.)

Règlement par chèque
Adressé sous pli
affranchi, le vété du TSP
non signé accompagné de
votre chèque libellé à
l'ordre du Trésor Public
au centre d'encaissement

Règlement en espèce
ou en carte bancaire
Prélever-vous à la caisse
de la Trésorerie
Principale de Vannes
sous de cette facture.

Paiement par Internet
si vous connectez sur
www.sipi.budget.gouv.fr
(voir modalités au recto)

12 Montant TTC à régler

13 m³ consommés

15 « Production et distribution d'eau potable »

Une part fixe mensuelle (l'abonnement eau) correspond à la mise à disposition du service et couvre l'entretien des installations (réseau de distribution d'eau potable, branchement...),

Une part variable (la consommation d'eau), calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé par l'abonné pendant la période de facturation.

16 « Assainissement » (collecte et traitement des eaux usées)

Une part fixe mensuelle (l'abonnement assainissement) correspond à la mise à disposition du service et couvre l'entretien des installations (réseaux d'évacuation des eaux usées, branchements...),

Une part variable, calculée en fonction du nombre de m³ d'eau usée évacuée du domicile de l'abonné (part variable assise sur le volume d'eau consommé).

17 « Organismes publics »

- La redevance de lutte contre la pollution d'origine domestique finance des actions pour réduire la pollution des eaux dans le milieu naturel,
- La redevance prélèvement est destinée au financement des actions de préservation de la ressource en eau,

18 Différentes possibilités de paiement

- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte des eaux, finance les travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement.

Elles sont toutes les trois reversées à l'agence de l'eau Loire Bretagne. Tous ces articles sont soumis à la TVA de manière obligatoire, en fonction de la réglementation (Loi de finances).



VANNES

www.mairie-vannes.fr